

Ref : CA2025/20

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE CÉDÉISATION D'UN PERSONNEL ENSEIGNANT
CONTRACTUEL DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE (COMPOSANTE CLEFF)**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance
du **18 avril 2025** sous la présidence de **Monsieur Alexandre PÉRAUD**,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, L.954-3 et L.952-6-1,
Vu le décret n° 87-754 du 14 septembre 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
Vu le décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans
les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les
établissements d'enseignement supérieur,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),
Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,
Vu la délibération CA2024/20 du 08 mars 2024,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve la cédéisation proposée d'un personnel contractuel enseignant de l'Université Bordeaux Montaigne (composante CLEFF).

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.

Membres présents	21
Membres représentés	14
Abstention (s)	1
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAUD.
PRÉSIDENCE

28 AVR 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

28 AVR. 2025